



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 11064

Texte de la question

M. Leonce Deprez soulignant l'importance de l'enseignement technique agricole qui accueille actuellement 143 000 élèves, soit des effectifs en augmentation de 6 p. 100 lors de la rentrée 1993, et partageant son objectif tendant à ce que « la politique de rénovation pédagogique engagée il y a dix ans dans ce secteur se poursuive » notamment par « l'individualisation des parcours de formation, l'élevation des niveaux et la poursuite d'études par la mise en place de nombreuses passerelles entre les diverses filières d'enseignement », demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui préciser les perspectives et les échéances, voire les conclusions, de la mission qu'il a mise en place le 7 septembre 1993, tendant à « évaluer le système de formation dans l'enseignement agricole et de lui faire des propositions pour son évolution future ».

Texte de la réponse

Pour répondre aux défis de l'avenir, l'enseignement agricole a besoin de développer des études prospectives et des procédures régulières d'évaluation : c'est pour engager cette démarche que le ministère de l'agriculture et de la pêche a mis en place le 12 octobre 1993 une commission chargée d'évaluer l'ensemble du dispositif de l'enseignement agricole public et privé. Cette commission, présidée par le professeur René Remond, est composée de représentants de l'agriculture, de l'éducation nationale et des milieux professionnels. Elle a pour missions, outre l'évaluation de la politique de rénovation pédagogique engagée il y a dix ans, de proposer des orientations méthodologiques pour la mise en œuvre d'un dispositif régulier d'évaluation, fondé sur des indicateurs fiables, et d'apprécier les incidences des évolutions liées à la décentralisation, notamment dans le domaine de la formation professionnelle. Elle devra formuler des recommandations afin d'aider le ministère à définir les orientations de l'enseignement agricole pour les années à venir. Les conclusions de la commission seront remises à la fin du mois d'avril et feront l'objet d'un large débat avec l'ensemble des partenaires dans le cadre des instances consultatives, notamment au sein du Conseil national de l'enseignement agricole. C'est à l'issue de cette concertation que seront arrêtées les premières orientations dont le Parlement sera bien entendu informé.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11064

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 1994, page 682

Réponse publiée le : 2 mai 1994, page 2171